



Règlement du jeu concours :

« WORKING HOLIDAY CCM ASSURANCE 2023 »

Article 1 : Organisateur du jeu

La Société CCM assurance - 22 rue Pierre Mendès France, BP 76 - 77202 MARNE LA VALLEE Cedex - No ORIAS 12066830 organise un jeu challenge «WORKING HOLIDAY CCM ASSURANCE 2023 »

Ce challenge se déroule du 15/08/2023 au 15/10/2023 minuit inclus (heure française), dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit est ouvert aux clients CCM assurance ayant souscrit à une assurance santé voyage «Student&Working Holiday Cover» pour n'importe quelle destination au Monde accueillant les porteurs de visa working holiday ou pvt ou encore une assurance automobile tous risques (comprehensive) proposée par CCM assurance (uniquement en Nlle Zélande)
La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Annonce du jeu

La promotion et les informations relatives à l'existence du jeu challenge sont assurées via les pages Facebook et Instagram de CCM assurance

Article 4 : Récompenses

Dans le cadre du concours sont mis en jeu :

- 1er prix: Remboursement par virement bancaire d'un vol aérien aller vers n'importe quelle destination working holiday accueillant les porteurs de visa working holiday ou pvt avec une valeur maximale de 1.000€
- 2nd prix : Bon d'achat pour 1 tablette tactile d'une valeur maximale de 350€
- 3ème et 4ème prix: Crédit de 50€ sur le montant de votre assurance Working Holiday Cover
- 5ème au 10ème prix: Bon d'achat Amazon de 20€

Un minimum de 100 participants est requis pour que ce jeu concours puisse être validé

Article 5 : Modalités du concours

- Chaque participant doit répondre aux 3 questions + la question subsidiaire du concours en nous adressant les réponses par un message sur Messenger. Un accusé de réception sera systématiquement envoyé par CCM
- Les vainqueurs seront déterminés de la façon suivante:
 1. Nombre de bonnes réponses aux 3 questions principales
 2. En cas d'ex aequo, c'est la question subsidiaire qui départagera les participants
 3. En cas de nouveau résultat ex aequo, les participants seront départagés par la durée la plus longue de leur contrat
 4. En cas de nouveau résultat ex aequo, ce sera la date la plus ancienne de souscription qui départagera les participants
 5. En cas d'improbable nouveau résultat ex aequo, il sera procédé à un tirage au sort

Pour participer, le participant devra :

- Avoir souscrit à l'assurance santé voyage Student&Working Holiday Cover pour n'importe quelle destination au Monde accueillant les porteurs de visa working holiday ou pvt ou encore une assurance automobile tous risques (comprehensive) proposée par CCM assurance uniquement en Nlle Zélande.
- Avoir une police d'assurance d'une durée minimale de 3 mois en cours de validité ou ayant expiré au plus tard durant la durée du challenge.
- S'être inscrit comme "follower" de nos pages Instagram ou Facebook

Les lauréats :

Les gagnants du jeu concours seront annoncés via un post sur notre page Facebook et Instagram et contactés également personnellement par email (à l'adresse email fournie lors de l'adhésion)

Sans réponse à notre email et/ou sollicitation via internet sous 15 jours, la dotation sera perdue pour le participant et remise à la personne classée immédiatement après dans le challenge.

Date de la remise du prix :

La remise aura lieu au plus tôt une semaine après l'annonce du gagnant et aura lieu au plus tard 1 mois après l'annonce des gagnants.

Article 6 : Droit à l'image et droit de publication

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son prénom, pseudo et lien vers son profil Facebook ou Instagram lors de l'annonce du gagnant sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Le gagnant s'engage à fournir une publication Facebook ou Instagram sur notre page CCM assurance comprenant une photographie afin de justifier que le prix a bien été remis.

Article 7 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 8 : Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

CCM assurance tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci.